

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 70 (1978)
Heft: 6

Artikel: Rapport concernant la création d'un journal de l'USS
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport concernant la création d'un journal de l'USS

1. Mandat

Le rapport sur la réforme des structures de l'USS, soumis au congrès syndical de 1975, contenait un chapitre sur l'information. Nous rappelons ci-après ses premiers paragraphes, consacrés à l'information extérieure :

« Pour ce qui est de la politique courante, l'Union syndicale ne s'adresse pas directement aux lecteurs et à l'opinion, mais par l'intermédiaire des articles de son service de presse trilingue (gk/css/css) et de communiqués publiés dans la presse syndicale ou dans les quotidiens. La publication des informations ainsi diffusées ne dépendant pas de nous, il arrive que certaines d'entre elles – même importantes – ne paraissent pas et que la presse syndicale ne donne pas toujours une image exacte et complète de la politique de l'Union syndicale.

Certes, l'USS édite elle-même divers périodiques : *Revue syndicale*, *Gewerkschaftliche Rundschau*, *Jeunesse syndicale*, *Gewerkschaftsjugend*. Mensuels, ils ne sont pas axés – et ne peuvent l'être – sur l'actualité. En outre, leur tirage est réduit; ils n'atteignent qu'une partie des membres.

Un réexamen de l'information de l'USS s'impose donc, notamment dans l'optique des coûts et de l'efficacité. Les moyens financiers investis dans l'information doivent être utilisés de la manière la plus rationnelle. »

En vue d'améliorer cette situation, la Commission des structures voyait quatre possibilités de rationaliser la presse syndicale :

- a) un hebdomadaire USS remplaçant les journaux fédératifs;
- b) un hebdomadaire USS contenant des pages réservées aux fédérations;
- c) des journaux fédératifs contenant un supplément USS bimensuels;
- d) des pages communes.

Aussi bien la Commission des structures que le Comité syndical tenaient la variante b pour la meilleure. En résumé, la proposition était la suivante : journal de l'USS comprenant une partie réservée aux fédérations, publication hebdomadaire, partie commune USS de 6 ou 8 pages (publicité comprise), partie des fédérations selon leurs besoins, impression et expédition centralisées, vente des pages USS également dans les kiosques ou par abonnement. Le Comité syndical se demanda par ailleurs si dans certains cas,

le journal fédératif ne pourrait servir de manteau et contenir les pages USS. Il constata en outre qu'il convenait d'étudier encore certaines questions, notamment au sujet des coûts.

La proposition du Comité syndical a été examinée de manière approfondie au cours d'une séance spéciale d'une demi-journée organisée dans le cadre du congrès. Diverses autres possibilités ont été citées à cette occasion, par exemple la parution alternée d'un journal de l'USS et d'un journal fédératif, donc une semaine l'USS, une semaine les fédérations. Mais on émit aussi l'idée que la création d'un service d'information et de presse suffisamment développé serait mieux à même d'affirmer la présence de l'USS qu'une publication syndicale commune. De divers côtés, cependant, on réclama une plus grande liberté pour les fédérations. Les discussions ont été résumées en ces termes en séance plénière du congrès (extrait du procès-verbal):

«La création d'un journal USS commun et efficace apparaît comme la meilleure solution, mais les fédérations devront disposer d'une marge d'action suffisante afin de pouvoir maintenir, de la manière qui leur convient, les contacts qu'elles entretiennent couramment avec leurs membres et qui revêtent une extrême importance. Les fédérations devraient donc pouvoir décider si le manteau de l'hebdomadaire serait constitué par leur propre journal ou par le journal commun de l'USS.

Les groupes de travail qui examineront la question de façon plus approfondie et établiront un projet doivent avoir la liberté de prendre en considération d'autres variantes. La création du journal commun ne devrait cependant pas être retardée par d'interminables discussions sur de nouvelles possibilités.

Il va de soi que la question du coût d'une presse syndicale commune a également été examinée. Le groupe de travail estime cependant que pour l'instant, les considérations syndicales doivent prendre la première place, le journal commun ayant pour but d'accroître le rayonnement de l'USS aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur, de renforcer l'esprit de corps dans nos syndicats, comme l'a suggéré notre ami Willi Ritschard. Il est évident aussi que le groupe de travail sait que le coût d'une solution nouvelle devrait rester dans des limites raisonnables.

D'autre part, le groupe de travail est d'avis que la solution recherchée doit convenir à l'ensemble du pays et que les intérêts des minorités linguistiques doivent être entièrement sauvegardés.»

A l'unanimité, le congrès prit alors la décision suivante:

«Le congrès se rallie à la création d'un journal syndical commun conçu sur la base la plus large possible et qui sera repris par les fédérations sous la forme qu'elles jugent appropriée. Il invite le Comité syndical à instituer des groupes de travail chargés d'établir,

à l'intention des fédérations, des conceptions détaillées en matière rédactionnelle, technique et financière.»

Au mois de juin 1976, le Comité syndical constitua un groupe de travail en vue de réaliser la décision du congrès; les collègues André Ghelfi et Arnold Isler furent nommés respectivement président et secrétaire, les autres membres étant les collègues Christiane Droz, Karl Aeschbach, Alfredo Bernasconi, Paul Bonnot, Camille Cardinaux, Jean Clivaz, Hans Fässler, René Garmatter, Fritz Müller et Ferdinand Troxler.

Le groupe de travail s'acquitta de son mandat au cours d'une douzaine de séances (soit plénières, soit par petits groupes) et il livra un rapport intermédiaire en juin 1977, dans les délais qui lui avaient été impartis. Le Comité syndical définit la marche à suivre le 9 novembre 1977, au cours d'une séance extraordinaire.

2. Le rapport intermédiaire

Dans son rapport intermédiaire, le groupe de travail définissait les *buts du journal commun*: 1. diffuser aussi largement que possible les idées et conceptions syndicales; 2. intensifier les échanges d'informations entre les fédérations et les cartels; 3. concourir efficacement à la propagande et au recrutement.

Au cours de longues discussions, des craintes furent notamment émises quant à la publication d'informations émanant d'autres fédérations; on redoutait que les fédérations ne perdent leur crédibilité si, dans leur propre organe, leur politique était interprétée différemment ou même faisait l'objet d'interprétations contradictoires. Le groupe de travail avait envisagé le *contenu* suivant:

- éditoriaux
- commentaires de la politique et de l'action syndicales
- informations sur l'activité des fédérations et cartels, avec la collaboration des rédacteurs fédératifs
- commentaires de l'activité et des décisions des associations économiques; politique économique
- commentaires de la politique fédérale
- politique syndicale internationale; politique économique internationale
- problèmes de droit
- forum éducation/formation; chroniques culturelles
- articles spécialisés de collaborateurs réguliers
- informations sur l'activité de mouvements et groupements proches du syndicalisme: sociétés culturelles et sportives ouvrières, Coop suisse, Banque centrale coopérative (BCC), Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), etc.

- problèmes de la consommation, tests, reportages, etc.
- caricatures, illustrations, humour.

Le chapitre *composition et impression* avait été mis au point assez rapidement à la suite des contacts pris avec des spécialistes. La variante «composition et impression de tous les journaux syndicaux dans la même imprimerie» fut toutefois rapidement écartée, avant tout pour des raisons liées à la politique de l'emploi au niveau des imprimeries, mais aussi pour des raisons rédactionnelles. Quant à la variante envisagée par le Comité syndical, soit «composition et impression de la partie USS dans la même imprimerie, puis expédition pour encartage aux imprimeries des journaux fédératifs», elle ne paraissait guère réalisable en raison de son coût. Aux frais d'encartage élevés s'ajouteraient des frais de port supplémentaires, car les PTT considéreraient le journal fédératif et la partie USS encartée (ou le contraire) comme une publication contenant un supplément et que dès lors la taxe devrait être payée pour les deux.

La variante «composition centralisée, impression décentralisée» apparaissait en principe comme la plus intéressante à tout point de vue. Cela signifiait que la partie USS serait mise en pages et composée dans une imprimerie, et que la composition serait envoyée ensuite aux divers organes fédératifs. Cette solution permettait non seulement d'éviter les inconvénients des deux autres variantes, mais elle avait encore l'avantage de n'impliquer aucun préjudice pour les imprimeries puisque les pertes subies en matière de composition seraient compensées par l'impression d'un plus grand nombre de pages.

La question de l'acquisition *d'insertions*, examinée avec Publicitas, devait être la source de déceptions. Les publicitaires n'ont pas caché que les journaux syndicaux (comme d'ailleurs tous les organes «imposés» par une association) sont de mauvais supports. Chaque exemplaire ne serait lu que par 0,8 à 1 personne, alors qu'un quotidien touche 2,5 à 2,8 personnes, soit 3 fois plus de lecteurs. En outre, les syndicats ne seraient pas en mesure de prouver que leurs périodiques comptent de nombreuses lectrices, facteur auquel les annonceurs attachent une grande importance. D'autre part, au moment des entretiens avec Publicitas, le marché des offres d'emploi étaient pratiquement nul. Bien que la situation se soit quelque peu modifiée depuis lors, de telles annonces dans la partie commune concurrenceraient les organes fédératifs et le problème d'une éventuelle compensation pour la publicité perdue deviendrait encore plus ardu. Le groupe de travail demandait par conséquent au Comité syndical de ne pas tenir compte des recettes publicitaires dans le calcul des coûts. Il fallait cependant continuer à envisager pour la partie commune, tirée tout de même à quelque 300 000 exemplaires

rien que pour l'édition de langue allemande, des contrats de publicité à long terme avec des organisations qui nous sont proches.

En ce qui concerne la *nature* et l'*ampleur* de l'hebdomadaire USS, deux sous-groupes avaient examiné les diverses variantes possibles. L'un proposait une publication commune de 8 pages en tablant (avant l'entretien avec Publicitas) sur 1,5 à 2 pages de publicité. Il prévoyait tout d'abord que l'hebdomadaire USS servirait de manteau, l'entête de l'USS étant cependant complétée par le titre du périodique de la fédération. Ce double titre est réalisable sans grands frais supplémentaires et il est même nécessaire si l'on veut que le journal complet soit considéré comme une unité par la poste, et non comme une publication contenant un supplément.

Il va de soi que les deux titres devraient aussi figurer dans l'entête si la partie USS était intégrée dans l'organe fédératif.

Dans cette variante, deux pages interchangeables étaient prévues, que les fédérations pourraient remplacer ou même supprimer. Des reportages complets ou des rubriques spéciales, comme par exemple «La route» dans l'organe de la FCTA, pourraient être publiés dans ces pages. Il va de soi que cette partie USS de 8 pages pourrait aussi être intégrée telle quelle dans les publications fédératives de plus grande envergure.

Avantage de cette variante: elle aurait permis de créer un journal pouvant, le cas échéant, être diffusé hors de nos milieux.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la plus grande difficulté réside dans le fait qu'un financement substantiel ne peut pas être assuré par les recettes publicitaires.

Le second sous-groupe proposait de concentrer la matière en une partie USS de 4 pages, incorporée aux journaux fédératifs. Cette variante impliquait donc le maintien des organes des fédérations qui paraîtraient toujours sous leur entête actuelle, complétée cependant par un sigle «USS». La matière rédactionnelle pourrait répondre exactement aux besoins spécifiques des fédérations. Les petites fédérations auraient aussi la possibilité d'utiliser cette partie USS comme journal-manteau. Ce même sous-groupe avait suggéré une nouvelle variante, soit la création d'un hebdomadaire USS indépendant des organes fédératifs, comme par exemple la publication de l'Union syndicale allemande (DGB) «Welt der Arbeit». Bien que cette variante n'ait pas correspondu au mandat donné par le congrès, selon l'avis de la majorité du groupe de travail, elle ne fut pas écartée. Trois variantes étaient ainsi en présence:

Variante A: Hebdomadaire-manteau USS, pouvant être éventuellement incorporé dans les organes fédératifs. Ampleur: de 6 à 8 pages. Si les dépenses l'exigeaient, il pourrait être limité à 4 pages. En cas d'édition régulière de 8 pages, la diffusion hors de nos milieux serait concevable.

Variante B: Intégration d'une partie USS dans les organes fédératifs et possibilité de l'utiliser comme manteau, avec sigle USS. Quatre pages pour commencer. Cependant cette publication ne pourrait pas être diffusée de façon indépendante.

Variante C: Hebdomadaire USS indépendant des organes fédératifs (de 8 pages au moins).

Il va de soi que la question des *coûts* n'a jamais été perdue de vue dans toutes les discussions. Le but de la réforme de la presse syndicale n'est pas seulement d'améliorer l'information, mais de le faire aux meilleures conditions possibles. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que seule une comparaison générale entre les coûts actuels des organes fédératifs et de la «css» et les coûts présumés d'une partie USS permettait d'avancer dans ce domaine.

Le groupe de travail a dû par conséquent admettre plusieurs données. Il a mis au point un questionnaire dont les réponses ont permis d'établir le coût actuel et futur des publications syndicales tant pour les fédérations que pour l'USS. Il a admis dans ces questions, que les fédérations pourraient reprendre chaque semaine une partie USS de 4 pages, en français et en allemand. La question d'une version en langue italienne étant laissée de côté pour le moment, non seulement parce qu'elle aurait encore compliqué les données du problème, mais aussi parce que le groupe de travail estime qu'il faudra de toute façon chercher une solution particulière pour le Tessin.

Les questions posées aux fédérations étaient les suivantes: utiliseraient-elles la partie USS comme manteau ou comme annexe; genre de parution de leur journal actuellement et lorsque la partie USS serait réalisée; pensaient-elles que l'ampleur de leur journal augmenterait, resterait la même ou diminuerait; quelles économies pourraient-elles réaliser sur le plan rédactionnel et quelle serait leur incidence sur le plan des coûts?

La question de la rédaction centrale revêt une importance particulière, car il est bien évident que la publication d'un hebdomadaire USS exigerait la mise sur pied d'une telle rédaction qui, même réduite à un minimum, coûterait davantage que le service de presse actuel (gk, css).

Le rapport intermédiaire a été présenté au Comité syndical avec le questionnaire, les explications y relatives et des exemples de calculation fournis par l'Unionsdruckerei, à Berne. Le Comité syndical décida de la marche à suivre pour la poursuite des travaux le 9 novembre 1977.

3. La décision intermédiaire

Se fondant sur les documents qui lui ont été soumis par le groupe de travail «Hebdomadaire USS» et sur une recommandation du

groupe de travail «Réforme des structures USS», qui a aussi examiné ces documents, le Comité syndical prit une décision intermédiaire dont nous reproduisons ici les points essentiels:

– Les travaux seront poursuivis sur la base de la variante B exposée dans le rapport intermédiaire. Ils porteront donc sur un journal-manteau ou une partie USS de 4 pages.

– Le Comité syndical a chargé le groupe de travail «Hebdomadaire USS» d'établir le coût actuel (exercice 1976) et futur des journaux des fédérations de l'USS à l'aide d'un questionnaire accompagné d'une lettre explicative et de divers modèles de calcul. L'USS fera de même pour la «css» et la «gk». Le but de cette enquête est d'obtenir une vue d'ensemble sur le coût des publications des fédérations et de l'USS, tant en langue française qu'en langue allemande. Les publications spéciales (par exemple pour les apprentis ou de caractère technique, *Gewerkschaftliche Rundschau*, *Revue syndicale suisse*, etc.) ne sont pas englobées dans cette enquête.

– Le Comité syndical a fixé le délai pour la remise des questionnaires au 15 janvier 1978.

– Le Comité syndical prie les fédérations de remplir le questionnaire aussi bien pour l'hebdomadaire de langue allemande que pour celui de langue française, en suivant les directives données dans la lettre d'accompagnement, et d'examiner si la reprise des 4 pages hebdomadaires de l'USS leur permettrait de réaliser des économies sur le plan rédactionnel (réduction du nombre de pages publiées par la fédération).

4. Les résultats de l'enquête

Les dernières réponses nous sont parvenues les premiers jours de mars 1978. L'appréciation des résultats fournis par l'enquête ne fut pas chose facile. Beaucoup de questionnaires étaient remplis de manière incomplète, certaines fédérations ne tenant pas à donner des informations détaillées. Les commentaires accompagnant les questionnaires étaient toutefois assez nombreux pour que l'on puisse se faire une idée de l'opinion des fédérations et des conséquences financières évaluées approximativement. Voici les principaux résultats de l'enquête:

– Sur les 16 fédérations appartenant à l'USS, il faut faire abstraction de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonnières (FSORC), car ses organes sont intégrés dans *Helvetische Typographia* et le *Gutenberg*. Quatre autres syndicats (Fédération suisse des travail-

leurs du vêtement, du cuir et de l'équipement [FVCE], Syndicat suisse des mass media [SSM], Fédération suisse des tisserands de toile à bluter [FSTTB], Fédération suisse du personnel des douanes [FSPD]) déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas participer à la réalisation d'un hebdomadaire USS. Leurs motifs sont d'ordre divers. La FVCE estime qu'un journal USS commun serait souhaitable en soi, à condition que son coût soit supportable pour une petite fédération, ce qui n'est pas le cas pour l'hebdomadaire projeté. Les tisserands de toile à bluter avancent aussi des arguments financiers. Le SSM possède un organe d'information tiré en format A4, et ne voit pas la possibilité d'adopter un journal de l'USS. La Fédération du personnel des douanes rappelle que son organe paraît en trois langues et que son financement dépend de l'apport non négligeable que lui vaut la publicité. De plus, cet organe est bi-mensuel, ce qui pourrait également créer des difficultés.

– Pour la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), l'Union suisse des lithographes (USL), et la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP), le problème principal réside dans le fait que leur propre organe paraît *tous les 15 jours*, alors qu'il est prévu de publier un journal commun paraissant *chaque semaine*.

Si la FCTA reprenait 4 pages USS tous les 15 jours, ses frais ne seraient guère plus élevés qu'aujourd'hui. Cette fédération expose en détail pourquoi elle ne pourrait pas revenir à une publication hebdomadaire. Voici un extrait de son rapport:

«Le projet peut être plus ou moins intéressant pour les autres fédérations. Il ne l'est pas pour la FCTA. En raison de la grande diversité des branches représentées dans notre fédération, 42 % du contenu de notre organe concerne des problèmes professionnels spécifiques, traités principalement sous forme de suppléments. La publication régulière de ces suppléments et une présentation attrayante de notre journal fédératif coûtent évidemment cher et ce fut une des raisons pour lesquelles, à l'époque, nous avons passé de l'hebdomadaire au bimensuel. Il a même été question récemment de développer encore les suppléments professionnels afin de tenir compte de la diversité des branches et métiers que nous représentons. Le projet de l'USS nous obligerait au contraire à réduire leur nombre. Nous pouvons seulement nous demander si nous devons accepter le projet par solidarité envers les autres syndicats. Cette question devrait au besoin faire l'objet d'un examen approfondi.»

Le risque de devoir renoncer à des suppléments professionnels joue également un rôle pour l'organe fédératif romand. La FCTA répond d'ailleurs sans ambages, pour les deux éditions, qu'une augmentation du budget des publications n'entre pas en ligne de compte.

L'Union des lithographes accueillerait de manière très positive la création d'un supplément USS, mais à la condition qu'il puisse être repris tous les 15 jours. Le coût supplémentaire d'environ 25% serait supportable. Si l'organe de l'USS devait être repris chaque semaine, la charge supplémentaire pour l'USL serait de 150% et ne pourrait plus être assumée.

La Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier a présenté des calculs détaillés. Pour une parution bimensuelle, les frais supplémentaires seraient de quelque 51 000 francs par an. Mais si la FTCP expédiait une semaine son journal fédératif et la partie USS et, l'autre semaine, l'hebdomadaire USS seul, les frais supplémentaires s'élèveraient à 120 000 francs pour les éditions en langues allemande, italienne et française. Ces frais supplémentaires devraient être reportés sur les membres (environ 1 franc par mois), ce qui est impossible, les cotisations des hommes s'élevant d'ores et déjà à 1-1 ½% du salaire net, celles des femmes à 1 ½-2 ½%.

- En prévoyant une parution hebdomadaire, le groupe de travail envisagerait la publication d'environ 45 numéros par an. Cette solution soulèverait des difficultés même pour quelques journaux fédératifs paraissant chaque semaine. L'Union PTT estime par exemple qu'elle ne pourrait pas reprendre régulièrement 4 pages USS - notamment dans son édition française - car la place disponible pour les informations sur la vie interne du syndicat ne serait plus suffisante. L'Union PTT soulève aussi des objections d'ordre technique (format du journal, largeur des colonnes) concernant l'édition de langue allemande.

Quant à la Fédération suisse des typographes, elle serait en principe disposée à faire des essais, même avec un journal de l'USS comptant 4 pages. Bien que ses organes fédératifs soient des hebdomadaires, elle pense que la reprise intégrale des 4 pages de l'USS chaque semaine soulèverait des difficultés techniques et financières.

Ces deux fédérations (UPTT et FST) font également état de coûts supplémentaires.

- Le Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB) s'exprime en principe de façon positive. Il attire cependant l'attention sur le fait que «la création d'un journal USS porte partiellement atteinte à l'autonomie des fédérations. Une rédaction centrale, à l'USS, serait en outre trop éloignée de la base, ce qui pourrait parfois donner lieu à des conflits». Malgré ces réserves, la FOBB ne s'oppose pas à l'élaboration d'un projet commun. Elle donne cependant sa préférence à la solution prévoyant l'intégration des pages communes USS dans les journaux fédératifs qui conserveraient leurs titres. La FOBB émet en outre l'avis qu'un journal USS, tel qu'il est proposé, n'est réalisable que si toutes les grandes fédérations y participent. Les frais

supplémentaires, pour la FOBB, seraient de 100 000 francs environ. Ils seraient dus uniquement à l'impression de pages complémentaires dans tous les cas où, jusqu'à présent, les numéros hebdomadaires ne comprennent que 4 pages. La FOBB constate que cela rendrait caduques les mesures d'économie internes réalisées jusqu'ici.

– La solution proposée visant à réduire le nombre de pages consacrées aux informations internes a été examinée tout particulièrement par la Fédération suisse des cheminots (SEV). Aussi bien pour le *Eisenbahner* que pour le *Cheminot*, il serait possible, en règle générale, de supprimer 2 pages. La publication de 4 pages USS augmenterait donc de 2 pages le volume du journal. Les coûts supplémentaires sont évalués à quelque 90 000 francs pour les éditions en langues allemande et française. La SEV reste en principe très favorable à la création d'un journal USS.

– A la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), les frais supplémentaires sont estimés à plus d'un quart de million au total. Cette fédération estime que le volume de la *SMUV-Zeitung* ne peut pas être réduit; les 4 pages USS devraient donc être financées en supplément. Il en va en partie de même pour la *Lutte syndicale*, qui n'arriverait pas à intégrer chaque semaine un supplément de 4 pages. La FTMH soulève en outre des objections de principe relevant de la politique syndicale.

A la VPOD, les frais supplémentaires seraient également considérables pour l'édition en langue allemande, en raison de l'augmentation du nombre des pages, alors que pour celle de langue française, les frais resteraient à peu près les mêmes. La VPOD relève en outre que la collaboration étroite de la VPOD, de la FOBB et de la FCTA, qui confie l'impression de leurs journaux de langue allemande à l'Imprimerie coopérative de Zurich, permettra d'économiser environ 10 000 francs dès 1978.

– La Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP) et l'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT) évaluent aussi leurs frais supplémentaires à plusieurs dizaines de mille francs. Elles ont attiré l'attention sur le fait que deux des quatre fédérations, qui possèdent un journal commun, n'appartiennent pas à l'USS et que cette situation pourrait créer un problème.

– Toutes les fédérations qui accueilleraient un journal USS de manière positive rejettent la solution d'un hebdomadaire-manteau; elles souhaitent uniquement l'utiliser comme supplément intégré à leur journal. Les lithographes sont la seule exception.

– A une exception près (Services publics), les fédérations n'ont pas indiqué si elles pourraient réaliser des économies sur le plan

rédactionnel ou en matière d'honoraires. Cela est dû au fait qu'il n'est pas encore possible, au stade de la conception, de discuter la réalisation proprement dite et notamment la collaboration entre la rédaction centrale et les rédacteurs des fédérations. Certains ont relevé qu'on ne voyait guère comment les fédérations participeraient aux pages USS et dans quelle mesure les tâches des rédacteurs fédératifs en seraient allégées. Il semble en outre que dans de nombreuses fédérations, les rédacteurs remplissent toute une série d'autres tâches et qu'il est par conséquent difficile de distinguer les dépenses imputables uniquement à la rédaction.

– En dépit des constatations ci-dessus, nous avons abordé la question d'une rédaction centrale. Par rapport à la situation actuelle, un effectif minimal de deux rédacteurs de langue allemande et d'un et demi de langue française entraînerait des frais supplémentaires de 200 000 francs par an. Les frais de traduction de la «css» pourraient être économisés, mais un choix d'articles destinés aux quotidiens, la publication des communiqués et les contacts avec la presse, la radio et la télévision – qui prennent beaucoup de temps – devraient être maintenus. Il conviendrait par conséquent de développer l'effectif des rédacteurs et journalistes, alors que sur le plan administratif, les dépenses ne seraient guère moins élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui pour la gk et la css.

– En 1976, le coût total des journaux fédératifs et du service de presse de l'USS (gk, css) a été de plus de 7 millions de francs. La réalisation d'un hebdomadaire USS de 4 pages et sa diffusion par les fédérations impliqueraient des frais supplémentaires estimés à un million de francs. Par rapport à l'année de calcul 1976, il faudrait s'attendre à une augmentation des coûts d'environ 15 % en moyenne.

5. Appréciation des résultats de l'enquête

- a) Un hebdomadaire-manteau de l'USS n'est pas souhaité. Les fédérations veulent conserver leur «propre visage». La majeure partie d'entre elles opteraient pour un supplément USS. Des réserves de principe, touchant à la politique syndicale, sont également émises.
- b) Pour quelques petites fédérations, un journal USS n'entre pas en ligne de compte en raison de son coût, à moins qu'il ne soit financé par péréquation.
- c) Quelques fédérations seraient disposées à reprendre une publication USS bimensuelle, alors qu'une diffusion hebdomadaire les placerait devant de grandes difficultés financières et techniques.
- d) La publication intégrale des 4 pages, chaque semaine, soulève aussi des problèmes. Les fédérations souhaiteraient une plus

grande souplesse afin de pouvoir mieux tenir compte des informations internes, dont l'ampleur varie d'un numéro à l'autre. Elles craignent qu'une concentration trop poussée des informations internes n'ait pour effet d'éteindre l'intérêt des membres. La même crainte est émise au sujet du contenu des pages USS et l'on se demande comment une rédaction centrale, sans liaison directe avec les membres, traiterait les sujets qui leur sont familiers. La publication intégrale et régulière de 4 pages USS soulèverait aussi des difficultés d'ordre technique (impression, nombre de pages).

6. Conclusions

Peu après le début des travaux, il a fallu se rendre à l'évidence qu'on devait s'écarter du mandat rappelé en tête du présent rapport, à savoir la création d'un journal USS qui permettrait à la fois d'améliorer l'information interne et externe et de renforcer le dialogue, la compréhension et, partant, la collaboration entre les divers syndicats de l'USS. Après avoir examiné les réponses des fédérations, telles qu'elles ont été résumées ci-dessus, on est arrivé à la conclusion que même le but intermédiaire visé par le Comité syndical – un hebdomadaire USS de 4 pages – n'est pas réalisable pour le moment.

Il serait nécessaire, pour cela, que l'importance de la presse syndicale et sa fonction en tant qu'instrument de la politique syndicale et du dialogue avec les membres et l'opinion publique soit ressentie plus profondément. Il s'est dégagé de l'étude du problème l'impression que cet aspect de la question n'avait pas fait l'objet d'un examen suffisamment approfondi dans les fédérations. On s'est arrêté avant tout aux répercussions financières. Il faut bien admettre que la presse syndicale est trop souvent la cible des mesures d'économie. Il semble aussi que l'on ne se rende pas compte que tout un potentiel intellectuel reste inutilisé parce que pour des raisons financières, trop peu d'organes syndicaux sont en mesure de s'assurer la collaboration de journalistes et d'artistes proches de notre mouvement. Cet aspect également devrait être pris en considération lors de l'appréciation utilité/coût. Apparemment, le rôle de la presse syndicale en tant que moyen de dialogue et de contact au sein d'une organisation telle que l'USS n'a pas été assez souligné, son importance n'a pas encore été reconnue et le terrain n'est par conséquent pas encore propice à un « grand bond en avant », ni même à une solution médiane.

Mais en constatant que nos projets ne sont pas réalisables pour le moment, le problème n'est pas résolu, ni remplie la tâche qui a été confiée à l'unanimité par le congrès de Bâle. Développer la presse syndicale pour en faire un instrument plus efficace dont l'informa-

tion ne se limite pas aux seuls affiliés, reste notre objectif. Il faut seulement envisager d'autres voies pour y parvenir.

Les grandes difficultés financières et techniques, qui existent réellement aussi bien en ce qui concerne le contenu que la forme, ne peuvent être surmontées d'un seul coup en raison du fait notamment que l'importance de l'information syndicale n'est pas suffisamment ressentie.

En vue de réaliser un supplément USS de 4 pages, le Comité syndical propose donc un *programme par étapes*. Dans une première phase – qui pourrait commencer en 1979, après le prochain congrès – l'USS publierait une page commune chaque semaine, qui devrait obligatoirement être diffusée par toutes les fédérations. Les organes bimensuels en imprimeraient intégralement une sur deux et reprendraient les principaux articles de l'autre dans la partie réservée à leurs informations particulières. Cette page commune comprendrait un éditorial du président de l'USS ou d'une autre personnalité syndicale, des articles de fond de l'USS, notamment en matière économique et sociale, de brefs articles sur les événements syndicaux régionaux, nationaux et internationaux, ainsi que des illustrations (photos, caricatures).

La gk et la css seraient modifiées et allégées déjà au cours de cette première phase, en ce sens que certaines informations pourraient être publiées dans la page commune de l'USS et ne devraient plus être envoyées en 650 exemplaires (seulement en Suisse alémanique) à des destinataires qui ne les utilisent qu'occasionnellement.

Il serait donc possible de séparer, dans une certaine mesure, les nouvelles et commentaires destinés à un large public et ceux qui seront rédigés uniquement pour la presse syndicale. Les articles remis aux organes syndicaux pourraient ainsi être rédigés exclusivement à leur intention, ce qui présenterait aussi un avantage.

Lorsque nous aurons trouvé et appliqué un certain temps une solution acceptable par tous, nous pourrions aborder la prochaine étape, à savoir 2 pages USS par semaine. Au contenu livré durant la première phase viendraient alors s'ajouter les informations des fédérations. Cela signifierait que les rédacteurs fédératifs devraient fournir à tour de rôle et selon les besoins dictés par l'actualité, des articles concernant leur domaine et prêts à être publiés dans les pages communes. La collaboration des rédacteurs fédératifs – qui se borneraient à livrer des informations à la rédaction centrale durant la première phase – serait ainsi élargie et intensifiée.

Dans une troisième étape, la partie USS pourrait être portée à 3, puis à 4 pages, de sorte que, finalement, elle contiendrait toutes les matières jugées comme souhaitables dans le rapport.

Il serait important surtout de ne passer à l'étape suivante que lorsque la phase précédente aurait été appliquée un certain temps à la satisfaction générale et que le besoin de développer la partie

commune se ferait sentir. Ce programme permettrait une adaptation progressive tant en ce qui concerne l'effectif de personnel et les matières publiées dans la partie commune que du point de vue technique et financier.

Une telle solution permettrait aussi aux rédacteurs des fédérations, qui sont plus proches des membres, de participer de manière croissante à la publication de la partie commune. La rédaction centrale resterait relativement modeste, même lorsque les pages USS seraient développées. Il faudrait faire appel en revanche à des collaborateurs qualifiés de l'extérieur, représentants des fédérations ou journalistes partageant nos vues.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce programme, il conviendrait, durant la première phase du moins, de poursuivre la publication des pages communes institutionnalisées depuis des années en Suisse romande et qui seront produites en Suisse alémanique de cas en cas.

7. Réalisation

Le programme par étapes exposé dans les «conclusions» précise les objectifs visés à court et à long terme. On n'a pu éviter de le rédiger en termes vagues sur maints points qu'il est encore impossible de préciser; en effet, les répercussions que les diverses étapes auront en matière de personnel et de finances ne sont pas exactement prévisibles. L'enquête a éclairé les conséquences financières de la dernière étape (mais par rapport aux données et besoins de 1976).

On peut également apprécier avec quelque sûreté les conséquences de la première étape en matière de personnel et de finances.

La création de rédactions distinctes d'une page romande et d'une page alémanique USS doit être appréciée en liaison avec le développement qui est envisagé des secrétariats CEO et USS. Si le congrès accepte l'accroissement des dépenses requis par l'engagement d'un secrétaire pour les cartels, d'un adjoint romand CEO et d'une employée de bureau, la publication des pages française et alémanique sera assurée – à la condition cependant que le collaborateur romand de la CEO travaille à mi-temps environ pour l'USS. Deux collaborateurs alémaniques devraient suffire pour assurer la rédaction de la page alémanique et du service de presse (voir plus loin) ainsi que le travail requis par les relations publiques et dans le domaine des mass media. Ils devraient cependant être déchargés des tâches accessoires qu'ils assument encore aujourd'hui (humanisation du travail, jeunesse et économie, éducation, etc.).

Les dépenses supplémentaires d'une page USS seraient compensées pour les fédérations qui la prendront en charge (pratiquement toutes celles entrant en ligne de compte) par la réduction du volume de leur propre production et la suppression d'articles de la css.

De même, les frais de composition devant être répartis entre les fédérations au prorata du tirage de leurs organes, il en résulterait un certain allègement pour les petits journaux mais un faible accroissement seulement des dépenses pour les grands.

Tandis qu'il est possible d'établir des prévisions pour la première étape (une page USS), ce ne l'est pas encore pour la seconde étape. A cet effet, il serait nécessaire de procéder à une nouvelle enquête auprès des fédérations pour déterminer les conséquences concrètes de l'insertion de deux pages USS sur le nombre des pages et la conception de leurs organes fédératifs. Il convient tout d'abord d'attendre les expériences de la collaboration entre la rédaction centrale, les rédacteurs fédératifs et d'autres collaborateurs de l'extérieur. Etant donné les vœux divers des organes fédératifs, il faut considérer que la formule optimale de la page USS ne pourra être trouvée que progressivement. On ne pourra se prononcer en connaissance de cause sur un élargissement de la formule que sur la base de ces expériences.

La mise au point de cette page hebdomadaire USS appelle parallèlement celle d'une nouvelle conception de la css/gk. Le service de presse USS reste un complément indispensable de l'hebdomadaire USS. La nouvelle conception du service de presse doit viser à élargir l'audience de l'USS et notamment sa présence dans les mass media. Jusqu'à maintenant, la tâche de la css/gk a consisté avant tout à fournir une information appropriée aux journaux fédératifs et, dans une certaine mesure, à la presse socialiste. Elle a également concouru de manière notable à informer les mass media, les journalistes et les autorités, mais subsidiairement seulement. La publication de la page USS et la modification de la conception de la css/gk doivent renverser cette situation: le service de presse aura avant tout pour tâche d'informer à l'extérieur. C'est dire qu'il deviendra en quelque sorte subsidiaire pour la presse syndicale. La politique de l'USS sera exposée au grand public et aux mass media par des commentaires succincts et clairs des problèmes, par des articles de spécialistes (signés), des graphiques, des statistiques, etc.

La revision de la conception du service de presse doit donc être abordée en liaison avec la création de la page hebdomadaire USS destinée aux journaux fédératifs. Cette page et le service de presse ainsi conçus conféreront une efficacité plus grande à l'information USS, tant dans le mouvement syndical qu'à l'extérieur – et cela sans qu'il n'en résulte une augmentation notable des dépenses. Le Comité syndical propose donc au congrès de décider la publication d'une page romande et d'une page alémanique USS, qui seront publiées par toutes les fédérations qui éditent un organe. La situation sera réexaminée après un an environ. Un élargissement de la formule sera alors soumis à l'appréciation des fédérations.